

SURVEILLANCE DES EMPLOYÉS ISOLÉS



COMMENT ÇA FONCTIONNE

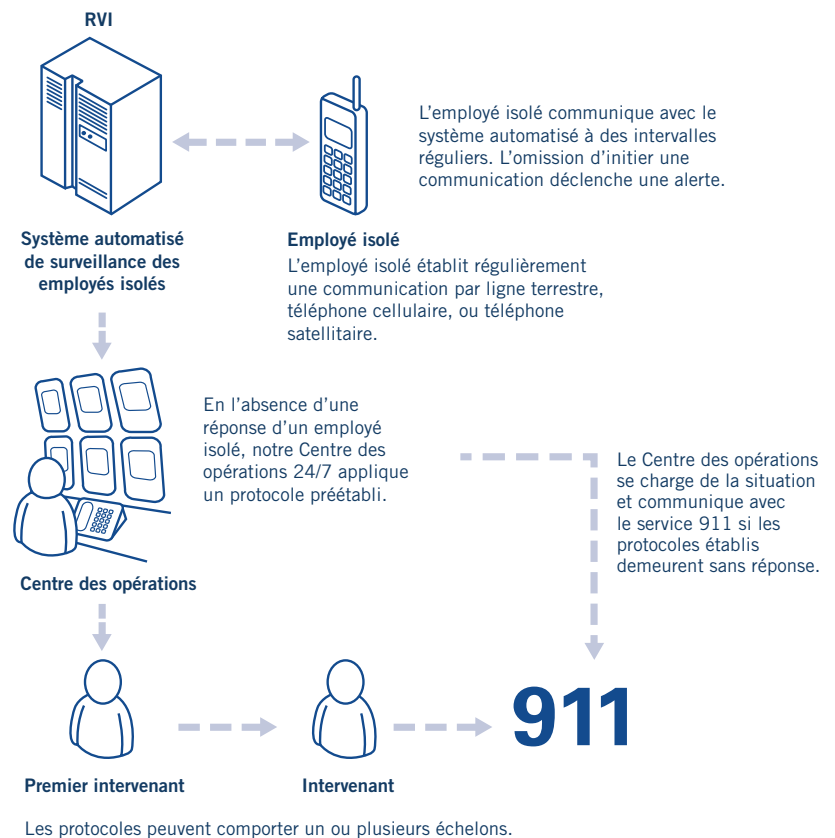
Notre système de surveillance des employés isolés s'avère pour les organismes comme le vôtre un moyen de veiller à la sécurité des employés travaillant seuls. Cette solution à la fois facile à utiliser et économique permet d'assurer une vigilance constante. Peu importe l'environnement de travail, ce système protège les employés isolés :

- > Les employés communiquent régulièrement avec le système de surveillance automatisé selon un horaire personnel prédéterminé ;
- > Ces communications peuvent être établies par ligne terrestre, téléphone cellulaire, ou téléphone satellitaire ;
- > L'omission d'initier ou de répondre à une communication déclenche automatiquement le renvoi au prochain échelon ;
- > Notre Centre des opérations 24/7 intervient immédiatement selon un protocole prédéterminé ;
- > Ces protocoles peuvent être établis de façon à déclencher une intervention d'urgence dès le premier renvoi à l'échelon supérieur ou à la suite de plusieurs échelons.

SÉCURITÉ ACCRUE

Le système de surveillance des employés isolés permet tant aux employés qu'aux employeurs de garder l'esprit tranquille. Ce système déclenche les mesures nécessaires pour retrouver un employé isolé et facilite les opérations de sauvetage ou de récupération. Il s'agit d'un système de soutien en direct fiable qui permet d'assurer la mise en œuvre d'interventions planifiées et d'offrir une sécurité accrue à vos employés :

- > Surveillance 24/7 par notre Centre des opérations – vos employés ne sont jamais seuls ;
- > Système fiable qui ne manque jamais un appel à l'aide et qui ne s'endort jamais ;
- > Suivi de la sécurité des employés/production de rapports.





SURVEILLANCE DES EMPLOYÉS ISOLÉS

ÉCONOMIQUE

Étant donné que notre Centre d'intervention élimine la nécessité d'affecter votre propre équipe de sécurité et qu'aucun autre équipement ne doit être installé puisque le système fonctionne à partir d'un téléphone, cette solution s'avère un choix économique.

- > Aucuns frais d'immobilisations. Droits d'utilisation minimales ;
- > Ne nécessite aucun employé supplémentaire pour faire une 'surveillance mutuelle', ni de surveillance interne ;
- > Il suffit d'enregistrer un seul numéro de téléphone pour plusieurs employés, éliminant ainsi les droits d'utilisation pour des utilisateurs multiples.

FACILE, SOUPLE, ET PERSONNALISÉ

Étant un système à la fois manuel et automatisé, le système de surveillance des employés isolés offre toute la souplesse et la protection dont ont besoin les employés travaillant seuls :

- > Un seul numéro pour communiquer facilement avec le système automatisé ;
- > Déclenchement automatique par le Centre d'intervention des mesures planifiées ;
- > Protection d'un chantier de travail, d'un individu, ou de plusieurs groupes d'employés isolés ;
- > Le système reconnaît les employés par leur nom ;
- > Activation et désactivation faciles.

PROTECTION POUR L'EMPLOYEUR

En notre qualité d'employeur, *Les Commissionnaires* estime qu'il soit notre responsabilité, voire notre devoir, d'assurer la sécurité de nos employés. Par conséquent, nous utilisons le système de surveillance des employés isolés pour nos propres employés et nous pouvons attester sans équivoque de la grande efficacité de ce système.

Laissez *Les Commissionnaires* vous aider à protéger vos employés.

Pour en savoir davantage, n'hésitez pas à communiquer avec nous dès aujourd'hui:
888 688 0715 ou www.commissionnaires.ca